

	OBJET	<u>Date</u> :
Réunion du 9 Avril 2021	Comité de pilotage NATURA 2000 – Plaine de La Mothe-Saint-Héray - Lezay	<u>Diffusion</u> :
PARTICIPANTS :		
VACHON Séverine UZANU Olivier ROBERT Catherine ROBIN Cassandre MOUILLOT Cyril BLANCHIER DELAIRE François BRILLAUD Chantale COMTE Bernard PERREAU Nicolas MERCIER Estelle LEBRETON Clement NIOGRET Lucienne MACHET Patrick PEIGNE Jean-Claude MICHEL Guillaume BENETEAU Marie	Présidente du COPIL (Vice-Présidente du Conseil Départemental) CD79 CD79 CD79 DDT79 Élu du SIEDS Conseillère Départementale Maire de Bougon Représentant de la commune de Soudan Technicienne CNPF Technicien rivière du Syndicat mixte à la carte Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Président du CDOS Deux-Sèvres Représentant de la Fédération de pêche Communauté de commune du Haut-Val-de-Sèvres Fédération des chasseurs	

COMpte Rendu

Séverine VACHON commence par la présentation de Natura 2000. Elle rappelle que c'est un réseau européen de sites à la biodiversité exceptionnelle. Elle explique que le Conseil Départemental des Deux-sèvres est animateur de 5 sites dont les 4 Zone de Protection Spéciale à enjeux avifaune de plaine dont fait partie la zone de Niort Nord-Ouest.

Cyril MOUILLOT : apporte des précisions. Ces sites d'excellences que sont les zones Natura 2000 abritent des espèces d'intérêt communautaire. La désignation d'un site en Natura 2000 permet la mobilisation d'outils en adéquation avec les enjeux des sites. En effet, plusieurs types de sites existent tels que les sites de rivières, les sites de plaine, les sites de forêt, etc...

Un « tour de table » des participants est fait afin que chacun se présente.

Cassandre ROBIN présente les enjeux du sites, les actions menées au cours de ces 3 dernières années et les perspectives pour les années à venir (cf diapo).

9h50 : Lancement d'un temps d'échange afin de répondre aux questions des participants.

Esthelle MERCIER fait part des difficultés rencontrées avec les autorisation de premier boisement et les demandes de cas par cas. Elle explique que la procédure est un peu flou pour le CRPF et demande s'il est possible d'avoir des éclaircissements.

Cyril MOUILLOT répond que des avis peuvent être demandés sur sollicitation de la DREAL. Qu'il faut planifier un temps d'échange entre la DDT, le CNPF et le CD79, mais plus tard pour ne pas trop perdre de temps pendant le COPIL.

Mr BLANCHIER demande de précision sur les éoliennes, et notamment le périmètre de tolérance autour des zones Natura 2000.

Cyril MOUILLOT explique que des études d'impact sont demandées pour identifier les espèces protégées et les espèces d'intérêt communautaire. Et analyser le risque de création d'effets directs et indirects sur le cycle biologique des espèces (migration, bruit, reproduction,...). Si le projet peut avoir des incidences directes ou indirectes alors il est refusé. Aujourd'hui aucun parc éolien n'a été autorisé en zone Natura 2000 sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Les couloirs de migration hors Natura 2000 sont également vérifiés, chaque dossier est étudié au cas par cas.

Olivier UZANU précise que le rôle du Département est de rédiger une note de synthèse des enjeux et non de donner un avis.

Guillaume MICHEL demande s'il y a des recommandations pour l'agriculture (développer les céréales, maintenir l'élevage, ...).

Cassandra ROBIN réponds que les dossiers sont étudiés au cas par cas et que les préconisations vont dépendre des espèces visées. D'où l'importance de l'accompagnement en amont des projets.

Cyril MOUILLOT revient sur la présentation et sur les différents outils (chartes, MAE, contrats) utilisés pour l'animation des zones Natura 2000. Il insiste sur le fait que la zone n'est pas sous cloche.

Séverine VACHON mentionne l'intérêt de conserver une mosaïque de culture.

Patrick MACHET demande à ce que le diaporama soit transmis. Demande également si un intérêt est porté sur les espèces piscicoles des cours d'eaux du département (pamproux, sevre niortaise + affluents).

Cyril MOUILLOT explique qu'en effet il est au courant que la fédération de pêche réalise des études sur ces sites. Il propose à Mr MACHET la possibilité d'une présentation lors d'un prochain COPIL sur ces études.

Guy MOREAU demande si les MAE sont beaucoup utilisées.

Cassandra ROBIN répond qu'il y a une forte demande. En 2019 toutes les MAE demandées ont été attribuées et beaucoup sur le Mellois.

Guy MOREAU souligne que les MAE 2020-2021 ont été reconduites, mais se demande quelles sont les perspectives pour après 2021. Les MAE sont un outil intéressant mais ce n'est pas le seul. Et il y a un besoin de résultat.

Chantal Brillaud indique que dans la présentation il était expliqué que les MAE étaient souscrites pour 5 ans. Donc normalement les parcelles engagées sont protégées pour au moins cinq ans.

Séverine VACHON demande si on sait comment va évaluer la PAC.

Guy MOREAU explique qu'on en sait rien et que c'est pour ça qu'il faut inciter les agriculteurs à prendre les MAE en 2021 pour être protégés pendant 5 ans au vu des incertitudes sur leur devenir en 2023.

Cyril MOUILLOT confirme qu'il sera important d'informer le COPIL si jamais des choses évoluent à ce propos.

Cyril MOUILLOT remercie les participants aux COPIL et demande à toutes les personnes ne représentant pas une collectivité membre du COPIL restreint de quitter la réunion afin de lancer le COPIL de renouvellement de l'animation du site.

COPIL DDT :

Cyril MOUILLOT explique que l'animateur d'un site Natura 2000 est élu pour 3 ans et que la période d'animation du Conseil Départemental des Deux-Sèvres arrive à terme. Les collectivités concernées par la ZPS Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay ont donc été sollicitées afin de pouvoir se présenter ou non pour le rôle d'animation du DOCOB.

Candidatures à l'animation du site Natura 2000 Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay :

- _ Avon = NON
- _ Caunay = Non
- _ Haut Val de Sèvres = NON
- _ Pamproux = Non
- _ CD79 = Oui

Cyril MOUILLOT demande s'il y a des candidatures de dernières minute : NON

La seule candidature positive est donc le Conseil Départemental, qui propose Madame Séverine VACHON comme présidente du COPIL.

Y a-t-il des membres qui sont contre ? NON

Y a-t-il des membres qui s'abstiennent ? NON

Séverine VACHON est élue en son nom propre à la présidence du COPIL et le CD79 reste animateur de la ZPS.

Guy MOREAU : Félicitation. Il serait intéressant de travailler sur la communication à propos de l'actualité Natura 2000 car il y a un déficit observé actuellement. C'est dommage car ça aurait été une bonne opportunité pour communiquer sur les MAE aux gens du terrain.

Chantal BRILLAUD rappelle qu'en 2019 il y avait eu une animation suite au COPIL sur le terrain, et que cela avait été très intéressant. De plus des nouveaux élus sont arrivés. Cela pourrait être pertinent de reprogrammer cette sortie, peut être également auprès des scolaires.

Cyril MOUILLOT ajoute que l'intérêt de N2000 c'est l'animation. Il est important de montrer localement que c'est un enjeu fort mais qu'on peut vivre avec (scolaires, entreprises, élus).

Séverine VACHON clôture le COPIL à 10h22.

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Environnement et aménagement
foncier



Olivier UZANU